

Demandes de documents

2. Il n'existe à l'heure actuelle aucun plan pour refaire la structure qui abrite la Flamme du centenaire ou la remplacer.

LE JUGE THOMAS R. BERGER

Question n° 299—**M. Kaplan:**

Depuis que le juge Thomas R. Berger a quitté la magistrature, le gouvernement lui a-t-il fait des versements d'argent périodiques à titre gracieux?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Non.

[Traduction]

M. Hawkes: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Champagne): On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Madame la Présidente, je demande que tous les autres avis de motion portant production de documents restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les avis de motion portant production de documents restent-ils tous au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI AUTORISANT L'ÉMISSION ET LA VENTE DES
ACTIONS DE LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD
CANADIEN

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le projet de loi C-125, tendant à autoriser l'émission des actions de la Commission d'énergie du Nord canadien, la vente de celles-ci au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, prévoyant des mesures connexes, abrogeant la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien et modifiant d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Madame la Présidente, je demande à la Chambre d'avoir l'indulgence de me donner une ou deux minutes pour dire quelques mots au sujet de cette mesure législative très importante concernant l'émission et la vente des actions de la Commission d'énergie du Nord canadien, qui transférera les avoirs et le

contrôle d'un très important service public à quelque 13 000 consommateurs et au gouvernement dûment élu des Territoires du Nord-Ouest.

Dans cet esprit, je terminerai ici mon intervention pour demander qu'on permette au député de Western Arctic (M. Nickerson), qui est l'un de ces 13 000 consommateurs et l'un des électeurs des Territoires du Nord-Ouest, de poursuivre le débat.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame la Présidente, premièrement, je tiens à remercier le ministre de m'avoir confié la tâche de faire les observations qu'il aurait faites cet après-midi. Je vais les insérer entre une introduction et une conclusion de mon cru. Je voudrais aussi remercier les partis d'opposition d'avoir accepté que l'affaire soit traitée dans les meilleurs délais cet après-midi.

Il y a environ 15 ans déjà que nous travaillons à ce transfert de responsabilité. Le fait qu'il se concrétise aujourd'hui dans cette mesure me redonne confiance dans le régime parlementaire, dans le système politique canadien. C'est la preuve que, dans notre pays, quand on a de bonnes idées et qu'il se trouve assez de gens qui soient convaincus de leur justesse et disposés à collaborer à leur concrétisation, rien n'est impossible.

Il s'agit d'un long processus. L'origine remonte peut-être à 1973-1974, lorsqu'un comité de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, sous la présidence de Tom Butters, alors comme aujourd'hui député d'Inuvik, a étudié les domaines de compétence fédérale que l'on jugeait devoir relever plutôt des provinces. Bon nombre de ces domaines de compétence ont depuis lors été, comme il se doit, transférés au gouvernement territorial.

L'idée de transférer la responsabilité en matière d'énergie électrique a reçu l'aval des trois partis politiques des Territoires du Nord-Ouest. C'était à qui allait être le plus persuasif pour recommander le transfert. Je suppose que la grande différence entre les partis, c'est que les conservateurs de l'endroit étaient écoutés par l'association nationale, ce qui n'était peut-être pas vrai pour au moins un des autres partis.

Une autre étape importante fut le dépôt, en 1980, du rapport du représentant spécial du premier ministre, l'hon. Bud Drury, sur l'évolution constitutionnelle dans les Territoires du Nord-Ouest. Il portait sur cette question et sur bien d'autres.

Le sous-comité sur la CENC du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord, présidé par notre bon ami, le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) a fait du très bon travail là-dessus au début des années 80. Fait intéressant, bon nombre des recommandations de ce rapport ont été mises en oeuvre sur une période de cinq ans, et la recommandation principale est en voie d'application.